

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 OCTOBRE 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Pouvoirs : 5  
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 20 octobre 2015

Le 26 octobre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Jean-José BETTIOL (Beauregard), Noël CHEYNET, Roger CHORIER (Civrieux), Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET (remplacée par R. CHORIER), Hubert BONNET (pouvoir à M. PECHOUX), André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J.-J. BETTIOL), Béatrice GUERIN (pouvoir à Cl. TRASSARD), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Gaëlle LICHTLE (pouvoir à Y. GALLAY), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Chantal NOEL (pouvoir à Y. DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Frédéric VALLOS (pouvoir à F. DUVILLARD).

Assistaient : Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Nathalie BARDE

**OBJET : FINANCES – Budget Immobilier d'Entreprises 2015 – Décision modificative n°1**

Mme Brigitte COULON, Vice-présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget Immobilier d'entreprises qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 30 000,00 €
- en section d'investissement à 0,00 €

Cette décision modificative permet :

- ✓ en fonctionnement d'augmenter les crédits nécessaires au paiement de la taxe foncière, notamment pour le bâtiment Duqueine (+15 000€) et d'augmenter les crédits des dépenses imprévues (+15 000€). La taxe foncière, conformément au bail signé par l'entreprise Duqueine sera remboursée à la CCDSV en recettes (+ 30 000€) ;
- ✓ en investissement d'augmenter les crédits prévus pour l'acquisition du bâtiment Noyerie (+ 15 000 €) qui seront compensés par une diminution des dépenses imprévues (- 15 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

✓ **Adopte** la décision modificative n° 1 du Budget Immobilier d'entreprises 2015 suivante, en euros :

				FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n°Chap	n° compte	n°service	Libellés	Modification de crédits (€)	Modification de crédits (€)
R	75	758	90201	produits divers de gestion courante		30 000,00
D	63	63512	90201	taxes foncières	15 000,00	
D	022	022	01	dépenses imprévues	15 000,00	
<b>TOTAL</b>					<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

				INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° Chap	n° compte	n°service	Libellés	Modification de crédits (€)	Modification de crédits (€)
D		020	01	Dépenses imprévues	-15 000,00	
D	21	2115	90104	Acquisition de terrains	15 000,00	
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

- 4 NOV. 2015

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151026-2015C113-FI

Affichage le :

- 4 NOV. 2015

A Trévoux, le 26 octobre 2015

Le Président,  
Bernard GRISON

Pour le Président empêché  
Le Vice-Président

